

Benoît Melançon

«Écrire en prison. Le cas Sade»

Conférence au colloque «La rhétorique épistolaire sous l'Ancien Régime»
(University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba, Canada), 4 avril 2003

Texte de 2006 destiné aux Actes du colloque.
Ces Actes, qui devaient être publiés sous la direction de Claude La Charité,
n'ont pas paru.

Mise en ligne : 4 avril 2015.

Définir la nature de ce genre qu'est la lettre familière ne va pas de soi. Le fait que tout un chacun, à un moment ou à un autre, soit épistolier a, à cet égard, une double conséquence : soit la question de la définition ne paraît avoir aucun intérêt, puisque la réponse irait de soi; soit on y répond par des généralités, dans la mesure où tout le monde devrait comprendre implicitement de quoi il s'agit. Comme si cette première série de problèmes n'était pas suffisante, les épistologues ont souvent tendance à postuler l'existence de sous-genres épistolaires : la lettre d'amour, la lettre de guerre, la lettre de voyage, etc. Pour ne retenir que le premier exemple, la critique a toujours fait comme si l'existence de ce sous-genre faisait l'unanimité : tout le monde saurait ce qu'est une lettre d'amour. Pourtant, rien n'est moins sûr. L'amoureux, semblable en cela au policier qui disait ne pas savoir ce qu'était la pornographie mais être tout à fait capable de la reconnaître quand il la voyait, peut bien reconnaître une lettre d'amour quand il en rédige une ou quand il en reçoit une, mais cela ne peut pas suffire à l'épistologue, lui qui devrait pouvoir décrire son objet d'étude. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'existence de ces sous-genres (par parenthèse : toute lettre est évidemment une lettre d'amour).

Pourquoi alors s'intéresser à la lettre de prison à la fin de l'Ancien Régime? Plutôt que de postuler qu'il y a bel et bien là un sous-genre spécifique, il s'agira en fait d'inverser la perspective et de partir de quelques lettres de prison, en l'occurrence celles du marquis de Sade, pour réfléchir à ce que c'est qu'une lettre à l'âge classique (on aurait aussi pu prendre comme point de départ la récurrence de la correspondance carcérale dans les albums de Tintin, mais la chronologie aurait par trop été bousculée¹). À titre d'hypothèse, on postulera que la poétique épistolaire comporte cinq éléments : le rapport à l'absence, la gestion du temps, l'autoreprésentation, la publicité épistolaire, le dialogisme. Dans quelques correspondances classiques, l'importance de la triangularité est également à

¹ La prison est le lieu de lecture épistolaire de prédilection de Tintin. Enveloppant un caillou, tel billet (« Courage, on veille sur vous ! Une amie ») le prévient qu'il n'est pas seul dans sa prison du désert d'Arabie (*Les cigares du pharaon*); dans celle de San Théodoros, c'est accrochée à une flèche que lui parvient la lettre lui intimant, une fois « les barreaux » de sa cellule « arrachés », de sauter « hardiment » dans le vide (*L'oreille cassée*); en Syldavie, « Un ami » lui explique comment se tirer des mains des policiers qui l'escortent à Klow, la capitale, mais c'est un piège, auquel il n'échappera qu'au péril de sa vie (*Le sceptre d'Ottokar*). Voir Benoît Melançon, « Le cabinet des curiosités épistolaires ».

signaler². La réflexion sur la lettre de prison qu'on lira ci-dessous servira à vérifier cette hypothèse, notamment en matière d'autoreprésentation, de publicité et de triangularité.

*
* *

À l'origine de toute lettre, il y a, concrètement ou symboliquement, une absence : l'un écrit parce que l'autre n'est pas là. Ce degré zéro de la situation épistolaire est mis en relief par l'écriture carcérale, puisque l'absence y est imposée. Elle est « incontournable », ainsi que l'écrivent Mireille Bonnelle et Alain Caillol dans un roman à thèse — dans un roman à thèse littéraire, plus précisément — intitulé *Lettres en liberté conditionnelle* : « en prison, la lettre devient *l'instrument de communication obligée avec l'extérieur*³ ». Ce renforcement de l'absence, ou cette absence au second degré, aura, on s'en doute, des effets sur l'ensemble des traits de la pratique épistolaire et il oblige à rappeler que cette pratique peut s'interpréter comme un double geste de délégation du regard : je ne suis pas là, dis-moi ce que tu vois; tu n'es pas là, je te dirai ce que je vois⁴.

La situation temporelle de l'épistolier en prison n'est pas moins particulière que son rapport à l'absence. S'il a tant de temps libre, n'est-ce pas justement parce qu'il est privé de liberté? De plus d'une façon, le temps carcéral est compté : durée de la peine dictée par le juge (quand il y en a un, ce qui n'est pas toujours le cas), horaire répétitif déterminé par les autorités, coupure entre l'avant de la liberté, mais aussi du crime, réel ou supposé, et le maintenant de l'emprisonnement, un maintenant s'ouvrant soit sur la libération soit sur la mort⁵. Au plan formel, on doit constater, avec Mireille Bonnelle et Alain Caillol, que

² Pour une présentation détaillée de cette hypothèse, voir Benoît Melançon, *Diderot épistolier*.

³ Mireille Bonnelle et Alain Caillol, *Lettres en liberté conditionnelle*, p. 78-79.

⁴ « J'ai regardé tout cela comme si c'était la première fois et comme si c'était tes yeux en moi qui regardaient. Très étrange, ce décalage. Tout ce que tu ne peux pas voir parce que tu en es privé, c'est comme s'il fallait que je le regarde pour toi, que nous le regardions ensemble. Ce doit être un moyen de compenser cette absence dont tu parles si justement », *Ibid.*, p. 211.

⁵ Quand elles écrivent leurs lettres, Manon Roland et Charlotte Corday savent qu'elles vont bientôt mourir. Voir Brigitte Diaz, « "Le bonheur dans les fers" », et Catherine R. Monfort, « For the Defence » et « La Belle et la Bête ».

l'arrestation est un « arrêt du temps⁶ »; ce temps suspendu est un temps du dedans, alors que le temps du dehors, lui, suit son cours. Roger Knobelpiess a une formule nette là-dessus : « Le temps javellise⁷ ». Pour s'en tenir au XVIII^e siècle, on verra Mirabeau : « D'ailleurs, n'est-ce pas dans le sein de ce temps redoutable, quelquefois si rapide, actuellement si lent, que sont enserrées toutes nos espérances » et « le temps est double et beaucoup plus que double pour qui n'a pas sa liberté⁸ », ou encore Marie Durand, qui écrit de la tour de Constance où elle est enfermée pour des motifs religieux : « Le temps nous semble long, et en effet il l'est, parce que nous sommes naturellement impatients, notre chair murmure toujours⁹ ». Si la volonté de marquer le passage du temps, sa répétition comme source de souffrance, est un des poncifs de la lettre, on imagine sans mal comment le statisme temporel carcéral nourrit l'écriture du prisonnier, qu'il soit diariste ou épistolier¹⁰.

Se représentant par la lettre, cet épistolier ne cessera de montrer en quoi son absence et sa relation au temps sont déterminées par les murs de l'intérieur desquels il écrit. Si toute lettre est nécessairement une représentation de soi, la lettre de prison est bien cette forme qui impose doublement que l'on se mette soi-même en scène. D'une part, le prisonnier est le plus souvent littéralement invisible pour son interlocuteur; forcément soustrait au regard, à la limite, il n'a plus de visage que dans l'écriture. D'autre part, les prisons d'Ancien Régime obligeaient souvent les détenus à s'expliquer auprès des autorités s'ils souhaitaient

⁶ Mireille Bonnelle et Alain Caillol, *Lettres en liberté conditionnelle*, p. 142.

⁷ Roger Knobelpiess, « “Emprisonner une personne, c'est tout lui retirer...” », p. 433.

⁸ Mirabeau, *Lettres écrites du donjon de Vincennes*, p. 44 et p. 69.

⁹ Citée par Marie-France Silver, « Résister », p. 100.

¹⁰ « [...] avec le journal intime, on se tourne vers la mort; avec la correspondance vers la vie. Et je suis en train d'aller vers la vie. Mais le journal, ici [en prison], a son utilité : sans lui, il n'y a plus de temps. Qu'est-ce qui s'est passé, il y a une semaine, un mois, un an? Je n'en sais absolument rien. Il marque donc le temps et le changement. Les types, ici, sortent souvent dans le même état d'esprit, exactement, que lorsqu'ils sont rentrés. Pas vieillis, les mêmes erreurs; ils n'ont rien appris parce que le temps est resté immobile, qu'il n'a pas mûri en durée. Alors peut-être, quand même, le journal permet de donner du relief au temps, donc à cette vie qui s'écoule, ici... », Mireille Bonnelle et Alain Caillol, *Lettres en liberté conditionnelle*, p. 93. Sur le journal intime et la prison, voir Jean Rousset, « Le journal comme fiction ».

obtenir d'elles quelque privilège; le récit de vie épistolaire — la mise en scène de soi sous le regard de l'autre — est spécifiquement orienté vers une fin, être mieux traité¹¹.

En matière de publicité, les témoignages sont légion, qui rappellent que la surveillance pénitentiaire laisse constamment sa marque sur la lettre de prison. Si toute lettre, au moins depuis l'âge classique, est *virtuellement* une lettre publique, toute lettre de prison l'est *réellement*. Il ne s'agit plus de constater qu'une lettre peut à l'occasion être lue par un tiers; derrière les barreaux, cette lecture par un tiers est *normale*¹². Claude Roy, dans un de ses recueils de proses diverses paru en 1990, donnait à cet égard l'exemple loufoque et terrifiant des lettres de son ami Vaclav Havel : les autorités carcérales de son pays lui interdisaient, dans ses lettres, de parler de la vie en prison et de philosophie, de faire de l'humour, d'utiliser des mots étrangers et les points d'exclamation¹³. Si certaines de ces interdictions peuvent se comprendre, d'autres sont simplement de petites vexations : le refus des mots étrangers s'explique plus aisément que celui des points d'exclamation.

Dernier aspect de la poétique de la lettre familière : le dialogisme, entendu au sens de reproduction du dialogue dans et par l'écriture. S'il y a un aspect de la lettre qui est peu marqué par le cadre de la prison, c'est peut-être celui-là. Que la lettre soit le substitut de la parole vive, qu'elle accueille la rumeur du monde immédiat ou lointain, qu'elle remplace des activités langagière plus ou moins formalisées (par exemple, la conversation), qu'elle mime la logique de l'échange oral, rien là que de très banal. S'il fallait distinguer la lettre de prison sur ce plan, il y aurait probablement lieu d'insister sur la dimension psychologique de pareil type d'écriture : le monde plus ou moins silencieux de la prison serait le lieu d'un investissement fort, de la part du prisonnier, dans les substituts de la parole. Une étude encore inédite de Laurence L. Bongie sur un habitué de la Bastille au XVIII^e siècle, Charles de Julie (la particule est d'emprunt), irait dans ce sens : les lettres de Julie le montrent à l'affût du moindre son¹⁴.

¹¹ Patrick Wald Lasowski commente une lettre de ce type, signée par le romancier Mouhy le 15 mai 1741 à la Bastille; voir *Le traité des mouches secrètes*, p. 52-54.

¹² Le « Règlement [français] de la correspondance en milieu pénitentiaire » de 1986 le stipule encore explicitement (p. 438).

¹³ Claude Roy, *L'étonnement du voyageur*, p. 315.

¹⁴ Voir Laurence L. Bongie, *From Rogue to Everyman*. Il n'est pas sûr qu'une étude de l'écriture carcérale moderne mènerait aux mêmes conclusions : une prisonnière

*
* *

Et Sade ?

Il n'est pas nécessaire de reprendre un à un les éléments de la poétique que l'on vient de parcourir à grands pas. Il va de soi que l'absence est un des leitmotifs de la prose épistolaire de Sade : après tout, il a passé vingt-sept années de sa vie en prison. De même, le temps est un autre de ces leitmotifs, le temps dont il rêve (celui de sa libération), mais aussi le temps quotidien, celui qui lui fait se plaindre que l'on ait osé changer l'heure de ses repas¹⁵. En matière de dialogisme, on pourrait s'intéresser à l'usage du souligné ou de l'italique chez Sade épistolier, ce trait de sa graphie qui montre combien il est attentif à ce qui se dit (et s'écrit) autour de lui. De même, son emploi de la répétition doit être rapporté à la création volontaire d'effets d'oralité dans sa prose. Mais c'est plutôt le statut de l'autoreprésentation et de la publicité épistolaire qui doit retenir l'attention chez lui.

Quand un épistolier se met en scène — ce que fait nécessairement tout épistolier —, un *ethos* se donne à lire, au sens que donne Olivier Reboul à ce terme : « caractère moral que l'orateur doit paraître avoir, même s'il ne l'a pas en fait¹⁶ ». Cela étant, l'*ethos* épistolaire sadien ne manque pas d'étonner, qui rejette avec hauteur tout accommodement avec le destinataire. Parmi la galerie sadienne des représentations de soi, trois posent excellemment cette question de l'*ethos* et de son dévoiement : le sémiologue fou, le rhéteur, l'aristocrate¹⁷.

Roland Barthes, en 1977, écrivait ceci : « pour un sémanticien, fût-ce à même une promenade dans le souk, rien n'est plus excitant que de voir dans un regard l'éclosion muette d'un sens¹⁸ ». Le *sémiologue* — que l'on substituera au *sémanticien* pour les fins de la démonstration — verrait du sens où les autres ne verraient que des choses. Sade est bien un sémiologue : il voit du sens là où il est loin d'être sûr que les autres aient voulu en

d'aujourd'hui, Marie Gagnon, se plaint régulièrement dans ses *Lettres de prison* de la promiscuité auditive autour d'elle.

¹⁵ Voir Alain Verjat, « Le licencié en lettres », p. 342.

¹⁶ Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*, p. 60.

¹⁷ L'autoportrait n'est qu'une manifestation parmi d'autres de l'autoreprésentation épistolaire; voir Benoît Melançon, *Diderot épistolier*, ch. IV.

¹⁸ Roland Barthes, *Œuvres complètes*, vol. III, p. 740.

mettre. Mais pourquoi fou ? Deux exemples répondront à cette question. Le premier : quand Sade lit « mais cesse » dans une lettre qu'il reçoit de sa femme, il entend « mai 16 » et comprend qu'il sera libéré ce jour-là. Un deuxième :

Tu dois bien imaginer, ma chère amie, qu'après ce peu de calme que tu as mis dans mon âme, sur l'inquiétude affreuse d'une aussi longue détention que celle que je t'ai témoigné dernièrement devoir craindre encore d'après tous vos chiffres, et surtout d'après la Sainte-Aure, qui veut dire 58, et qui tombe positivement à cette époque de juin 1783, tu dois bien imaginer, dis-je, que d'après cela, je sois cruellement tourmenté ([octobre 1781], p. 286)¹⁹.

La note de l'éditeur de ce texte, Marc Buffat, est indispensable à son intelligence :

Mme de Sade vient de s'installer au couvent de Sainte-Aure dont la fête est célébrée le 5 octobre, date qui selon le marquis signifie 58 et constitue un signal lui indiquant que sa détention est de cinquante-huit mois. Elle doit donc se terminer en juin 1783 (p. 286 n. 1).

La critique sadienne n'a pas manqué de gloser ce que lui-même appelle son « système chiffra²⁰ » : on a parlé d'« accumulation comptable²¹ », de « délire numérolgique²² », de « numérolgie personnelle²³ », de « *numerical delirium*²⁴ » (« délire numérique »), voire de « psychose des chiffres²⁵ ». Il aurait aussi fallu dire que Sade, quand il est follement à l'affût de signaux, est d'abord et avant tout un lecteur de lettres : celui qui veut leur donner du sens, un adepte du forcing symbolique.

¹⁹ Sade, *Lettres à sa femme*. Ce recueil est une sélection de lettres écrites de 1778 à 1784 par Sade à sa femme durant son enfermement à Vincennes. Toutes les références entre parenthèses y renvoient.

²⁰ Cité dans Julie C. Hayes, « Sophistry and Displacement », p. 335. Ce texte sur la manie du chiffre chez Sade peut servir d'introduction à sa théorie du langage.

²¹ Marcelin Pleynet, « Sade, des chiffres, des lettres, du renfermement », p. 36.

²² Alain Verjat, « Le licencié en lettres », p. 335.

²³ Françoise Sylvos, « La lettre en chiffre(s) », p. 37.

²⁴ Paul Weidmann, « Vox in Pace », p. 60-61.

²⁵ Gilbert Lely, cité dans Julie C. Hayes, « Sophistry and Displacement », p. 336.

Lecteur, Sade le reste quand il se donne pour tâche de démonter la machine argumentative de ses adversaires. Cela est particulièrement évident dans une lettre de juillet 1783 dans laquelle il explique pourquoi il est ridicule de lui interdire la lecture de Rousseau. Dans les deux plus longs paragraphes de la lettre, le rhéteur s'ingénie à ridiculiser ses geôliers et, mieux encore, leur langage. Sur le premier plan, il s'en prend à leurs idées morales : là où il en est, Rousseau ne peut plus rien faire à Sade. C'est une leçon — le mot n'est pas trop fort — de relativité et une leçon de lecture :

Apprenez que c'est le point où l'on est qui rend une chose bonne ou mauvaise, et non la chose en elle-même. On guérit les paysans russes de la fièvre avec de l'arsenic; l'estomac d'une jolie femme ne s'arrangerait pourtant pas de ce remède-là. Voilà donc la preuve que tout est relatif. Partez de là, messieurs, et ayez le bon sens de comprendre, en m'envoyant le livre que je vous demande, que Rousseau peut être un auteur dangereux pour de lourds bigots de votre espèce, et qu'il devient un excellent livre pour moi. Jean-Jacques est à mon égard ce qu'est pour vous une *Imitation de Jésus-Christ* (p. 390).

C'est aussi une leçon de rhétorique : sur le second plan évoqué plus tôt, celui du langage, que fait l'épistolier ? Le roman libertin classique se plaît à mettre en italique le langage qu'il feint de placer à distance par respect de la moralité; un an avant la rédaction de cette lettre, Laclos avait amplement utilisé le procédé dans *Les liaisons dangereuses*²⁶. Sade, lui, inverse la donne, en mettant à distance le langage de ses geôliers, qui est le langage de l'orthodoxie : « *le péché de la chair* », « *bonne voie* », « *sentier de l'honneur* », « *subterfuges philosophiques* », « *écarts dangereux* », « *malhonnêtes détours* » (p. 391). Lire et convaincre vont de pair chez Sade épistolier : lire pour soi, lire les autres, convaincre ces autres qui ont mal lu qu'ils ont mal lu²⁷.

²⁶ Michel Delon a étudié ce procédé dans *P.-A. Choderlos de Laclos. Les liaisons dangereuses*, p. 78-82.

²⁷ Le rhéteur épistolaire est également habile à parodier l'éloge funèbre; voir Michel Delon, « “Le plus beau c... qui fût échappé des montagnes de Suisse” ».

Le rhéteur est aussi un bretteur, et qui dit bretteur à l'âge classique dit aussitôt aristocrate — et, aristocrate, Sade ne cesse jamais de dire qu'il l'est, quoi qu'affirment aujourd'hui les sadolâtres patentés. Soit l'incipit de la même lettre de juillet 1783 :

Aimable reine, il n'y a réellement rien de si plaisant que l'insolence de vos commis. Si on n'était pas bien sûr que vos chiffres sont des énigmes (assez concordantes d'ailleurs à ma façon de penser), il y aurait réellement de quoi faire donner un jour à vos commis une bonne volée de coups de bâton. Ah! ils vont me fixer mes jours à présent! La farce est bonne! C'est à vous, charmante princesse, à vous qui allez souper en partie fine avec Mme Goupille (aujourd'hui à l'hôpital), c'est à vous, dis-je, à prendre les heures des Martin, des Albaret, des Fouloiseau et autres coquins de cette espèce que vous trouverez bon que je regarde, moi, comme des chevaux de fiacre faits pour être rossés ou pour servir le public à toutes sortes d'heures et de jours (p. 389-390).

À qui parle-t-on ? À une « Aimable reine », à une « charmante princesse ». Qui menace-t-on? Des « commis », des « coquins » qui ne valent pas plus que des « chevaux de fiacre ». De quoi les menace-t-on? De leur donner « une bonne volée de coups de bâton », de les rosser, de les obliger à « servir » en tous temps. Qui parle? Un aristocrate imbu de son rang, quelqu'un qui clame à répétition ne dépendre que du roi (voir aussi p. 319, p. 354, p. 382, p. 414)²⁸.

La galerie de représentations de soi que l'on vient de traverser suppose toujours une interlocution étendue²⁹. Comme le dit Philippe Roger, « pour Sade épistolier, un

²⁸ Pareille supériorité intériorisée est banale à l'âge classique. Voir Mirabeau, parlant d'une femme qui « a eu à peu près autant d'amants qu'elle a vu d'individus de notre sexe » : « Les eunuques, les laquais, étaient pour elle des hommes comme les autres » (*Lettres écrites du donjon de Vincennes*, p. 113).

²⁹ On pourrait étendre cette galerie : au prisonnier (au sens strict), au père de famille, au créateur. Sur cette dernière représentation, voir Catherine Cusset : « La création ébauchée par Sade dans ses lettres et élaborée plus tard dans les romans montre la cohérence des lettres de Sade, de leur but et de leur effet : il s'agit de créer des rôles, de jouer un rôle et d'assigner un rôle à l'interlocuteur. Sade n'est pas la victime, car il invente et joue tous les

destinataire peut toujours en cacher un autre — visé ou non, désiré ou indésirable³⁰ ». Sade ne parle donc pas seulement à sa femme, Renée Pélagie de Montreuil; il a un public. Ce public, c'est au premier chef ses geôliers, ceux qu'il interpelle dans les lettres dites « à sa femme » d'un « Messieurs les directeurs », d'un « messieurs », d'un « directeurs ». C'est aussi sa belle-mère, la présidente de Montreuil : « À présent, c'est à ma belle-mère que j'adresse la parole, elle qui est juste, équitable [...] » (p. 339)³¹. C'est encore un public indéfini, qu'il soit de l'ordre de l'infiniment grand — « j'affirme à l'univers entier » (p. 328) — ou de l'infiniment petit — « Voici une lettre qui n'est adressée à personne » (p. 436, incipit). L'épistolier le sait et ne cesse de le redire : avant de quitter la prison, ses lettres sont lues par les autorités; une fois hors de ses murs, elles vivront de leur propre vie. Les épistoliers, rappelle involontairement Sade, ne sont jamais seuls au monde. Il doit s'en expliquer, à défaut de s'en excuser : « malgré mes insolents écarts, c'est toujours à toi que la lettre s'adresse », précise-t-il à sa femme en avril 1780 (p. 139).

Pareille publicité épistolaire est commune à l'âge classique : les circuits de la lettre ont des raisons que la raison ne connaît pas. Là où Sade se singularise, c'est quand il s'en prend violemment à ses premiers lecteurs, les geôliers, eux qui ont droit de vie ou de mort sur sa correspondance. Il sait pertinemment qu'ils le lisent : pourquoi les traiter de « bêtes à cornes » (p. 318)? Quelle fin peut-il rechercher quand il écrit ce qui suit?

Aucune raison ne peut t'empêcher de recevoir cette lettre et de m'y répondre, et puisque je loue les belles actions du roi, la soustraire serait prouver clairement qu'apparemment ceux par les mains de qui elle passe sont plus amis de Sartine que bons citoyens (p. 313).

Les interprétations psychologiques de pareil geste suicidaire ne manquent pas : masochisme (j'écris pour être puni); résignation (j'écris tout en sachant que je n'ai aucun pouvoir); narcissisme (personne n'est digne de me censurer); autoglorification aristocratique (personne n'osera me censurer). Il est aussi un sens plus proprement épistolaire à ce geste :

rôles à la fois : il est le créateur, et il teste sa propre création » (« Les lettres de Vincennes de Sade », p. 426). Sur la figure du geôlier, voir Marc Buffat, « Les raisons de M. de Sade ».

³⁰ Philippe Roger, « Note conjointe sur Sade épistolier », p. 50.

³¹ Le plus souvent, Sade se montre moins amène. Voir, par exemple, p. 412.

une lettre, laisse entendre Sade, c'est de la communauté; l'épistolaire, de nature, vit sous le régime de l'interlocution ouverte; il n'y a pas de lettre intime.

Sachant qu'il se trouve sous l'« œil si vigilant du ministre » (p. 100) ou sous l'« œil du gouvernement » (p. 120), déplorant n'être jamais « sans œil », c'est-à-dire sans surveillant (p. 248), Sade va malgré tout, mais paradoxalement, essayer de se ménager un espace de liberté épistolaire. Deux solutions s'offrent à lui : la cryptographie ou la stéganographie³². Dans la première, on a recours à un code; dans la seconde, une lettre en cache une autre, rédigée avec de l'encre sympathique, du jus de citron, du lait³³. Revoici la communauté des lecteurs carcéraux — « bourreaux » (*passim*), « supprimeurs » (p. 150), « abrégiateur » (p. 189), « scrutateur » (p. 189) —, qu'il faudrait désormais leurrer. Refusant une fois de plus son rôle, Sade révèle pourtant, dans des lettres dont il sait qu'elles seront lues par ses « tyrans » (p. 193), le code qu'il utilise et les moyens stéganographiques qui sont les siens³⁴. Il n'en est pas à une contradiction près, celui qui a choisi de s'inventer, sous les regards croisés de ses destinataires et de ses geôliers, de nouvelles personnalités par la lettre, mais des personnalités qui refusent de se plier aux règles auxquelles il devrait dorénavant se plier.

*

* *

L'énumération des traits de la lettre familière qui ouvrait cette réflexion sur la lettre de prison comportait une remarque sur la triangularité épistolaire, sur la présence des tiers dans la lettre. Y revenir permettra de conclure.

Première constatation : Sade est massivement présent dans ses lettres — en sémiologue, donc en interprète; en rhéteur, donc en interlocuteur retors; en aristocrate, donc en dépositaire d'une supériorité héritée et incontestable. Seconde constatation : sa

³² Cette distinction est proposée par Simon Singh dans son *Histoire des codes secrets* de 1999 (cité par Françoise Sylvos, « La lettre en chiffre(s) »).

³³ Sur l'usage par Sade du jus de citron pour contourner la censure, voir Jean-Louis Debauve, « Au fil des lettres ». Le règlement pénitentiaire français de 1986 interdit toujours l'encre sympathique (voir « Règlement de la correspondance en milieu pénitentiaire », p. 442).

³⁴ Sur le sens à donner à la stéganographie dans la correspondance sadienne, voir Julie C. Hayes, « Writing to the Divine Marquis », p. 206-208.

correspondance est truffée de tiers, voulus ou pas, appréciés ou non. Pourquoi ces tiers? Pourquoi la destinataire nommée dans les lettres ne suffit-elle pas? Dans ses lettres de prison — la critique l’a souvent remarqué³⁵ —, Sade tente de passer d’une condition concrète de prisonnier (de victime, de martyr) à une condition plus positive (par les représentations de soi que l’on a vues). Il veut transformer une défaite objective en victoire subjective et démontrer sa supériorité intellectuelle. Pour cela, il lui faut faire trois choses. Il lui faut choisir une forme : la lettre sera le véhicule de cette démonstration, mieux que le roman, trop radicalement irrecevable pour ses geôliers; or la lettre se caractérise par la représentation du tiers. Il lui faut refuser les traits habituels de l’*ethos* épistolaire : contrairement au prisonnier modèle, Sade refuse d’« inspirer confiance à son auditoire³⁶ » et il joue à fond la carte de l’aristocratie; le noble se définit contre les ordres inférieurs et il a dès lors besoin de tiers. Il lui faut enfin un public, pas seulement sa femme : quel bénéfice tirerait-il d’une situation où il n’aurait qu’une personne à convaincre ? Ce sont les trois conditions sadiennes pour briller en société épistolaire. On aura cependant garde d’oublier que cette société est soumise à une règle — entendue en son sens pénitentiaire — qui ne sera jamais complètement celle du scripteur. Sade n’est ni libre ni libre d’écrire ce qu’il veut (du moins s’il veut être lu au-delà des murs).

Voilà ce que la lettre de prison peut apprendre au lecteur de la lettre familière : si l’on y endosse diverses identités, c’est pour sortir de sa condition, et sortir de sa condition exige un public, mais ce public détermine l’écriture et la lecture de la lettre. CQFD : toute lettre est une lettre de prison.

Benoît Melançon
Université de Montréal

Bibliographie

Corpus historique :

BONNELLE, Mireille et Alain CAILLOL, *Lettres en liberté conditionnelle*, Levallois Perret, Manya, 1990.

GAGNON, Marie, *Lettres de prison*, Montréal, VLB éditeur (« Roman »), 2002.

³⁵ Voir les études de Julie C. Hayes et Catherine Cusset.

³⁶ Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*, p. 59.

MIRABEAU, *Lettres écrites du donjon de Vincennes (1777-1778)*, Arles, Actes Sud (Collection « Babel », série « Les épistolaires »), 1998, n° 332, [Préface, notes et dossier de Béatrice Didier].

ROY, Claude, *L'étonnement du voyageur. 1987-1989*, Paris, Gallimard, 1990.

SADE, *Lettres à sa femme*, Arles, Actes Sud (Collection « Babel », série « Les épistolaires »), 1997, n° 249, [Choix, préface et notes de Marc Buffat].

Corpus critique :

ANONYME, « Règlement de la correspondance en milieu pénitentiaire », *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie. Actes du Colloque de Caen. 16-18 juin 1991*, Paris, Honoré Champion (Collection « Bibliothèque de littérature moderne »), 1993, n° 17, p. 437-457, [André Magnan, éd.].

BARTHES, Roland, *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1993-1995, 3 vol., [Édition établie et présentée par Éric Marty].

BONGIE, Laurence L., *From Rogue to Everyman : A Foundling's Journey to the Bastille*, 2002, manuscrit. Communication personnelle de l'auteur.

BUFFAT, Marc, « Les raisons de M. de Sade », *Penser par lettre. Actes du colloque d'Azay-le-Ferron (mai 1997)*, Montréal, Fides, 1998, p. 327-341, [Benoît Melançon, éd.].

CUSSET, Catherine, « Les lettres de Vincennes de Sade : la rhétorique de la clôture », *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie. Actes du Colloque de Caen. 16-18 juin 1991*, Paris, Honoré Champion (Collection « Bibliothèque de littérature moderne »), 1993, n° 17, p. 419-429, [André Magnan, éd.].

DEBAUVE, Jean-Louis, « Au fil des lettres », *Le magazine littéraire*, 1991, n° 284, p. 30-32.

DELON, Michel, *P.-A. Choderlos de Laclos. Les liaisons dangereuses*, Paris, Presses universitaires de France (Collection « Études littéraires »), 1986, n° 13.

———, « “Le plus beau c... qui fût échappé des montagnes de Suisse”. À propos d'une lettre de Sade », *Écriture* 45, 1995, p. 49-56.

DIAZ, Brigitte, « “Le bonheur dans les fers”. Lettres de prison de madame Roland (juin novembre 1793) », *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie. Actes du Colloque de Caen. 16-18 juin 1991*, Paris, Honoré

- Champion (Collection « Bibliothèque de littérature moderne »), 1993, n° 17, p. 341-356, [André Magnan, éd.].
- HAYES, Julie C., « Sophistry and Displacement : The Poetics of Sade's Ciphers », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1986, n° 242, p. 335-343.
- , « Writing to the Divine Marquis : Epistolary Strategies of Madame de Sade and Milli Rousset », *Writing the Female Voice. Essays on Epistolary Literature*, Londres et Boston, Pinter et Northeastern University Press, 1989, p. 203-218, [Elizabeth C. Goldsmith, éd.].
- KNOBELPIESS, Roger, « “Emprisonner une personne, c'est tout lui retirer...” », *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie. Actes du Colloque de Caen. 16-18 juin 1991*, Paris, Honoré Champion (Collection « Bibliothèque de littérature moderne »), 1993, n° 17, p. 431-435, [André Magnan, éd.].
- MELANÇON, Benoît, « Le cabinet des curiosités épistolaires », *Revue de l'A.I.R.E.* (Association interdisciplinaire de recherche sur l'épistolaire), Paris, 2002, n° 28, p. 149-153.
- , *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1996, [Préface de Roland Mortier].
- MONTFORT, Catherine, « La Belle et la Bête : Charlotte Corday en prison », *Sur la plume des vents. Mélanges de littérature épistolaire offerts à Bernard Bray*, Paris, Klincksieck (Collection « Bibliothèque de l'âge classique », série « Morale »), 1996, p. 245-254, [Ulrike Michalowsky, éd.].
- , « For the Defence : Charlotte Corday's Letters from Prison », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1995, n° 329, p. 235-247.
- PLEYNET, Marcelin, « Sade, des chiffres, des lettres, du renfermement », *Tel quel*, 1980, n° 86, p. 26-37.
- REBOUL, Olivier, *Introduction à la rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France (Collection « Premier cycle »), 1991.
- ROGER, Philippe, « Note conjointe sur Sade épistolier », *La fin de l'Ancien Régime. Sade, Rétif, Beaumarchais, Laclos. Manuscrits de la Révolution I*, Paris, Presses universitaires de Vincennes (Collection « Manuscrits modernes »), 1991, p. 45-53, [Béatrice Didier et Jacques Neefs, éd.].
- ROUSSET, Jean, « Le journal comme fiction. *Le dernier jour d'un condamné* ou

- l'invention d'un genre littéraire », *Le lecteur intime. De Balzac au journal*, Paris, José Corti, 1986, p. 207-218.
- SILVER, Marie-France, « Résister : la correspondance des prisonnières protestantes de la tour de Constance », *SVEC*, 2000, n° 4, p. 97-108.
- SYLVOS, Françoise Sylvos, « La lettre en chiffre(s). Du quantifiable et du secret », *Revue de l'A.I.R.E.* (Association interdisciplinaire de recherche sur l'épistolaire), Paris, 2002, n° 25-26, p. 33-42.
- VERJAT, Alain, « Le licencié ès lettres : la correspondance de Sade », *Écrire. Publier. Lire. Les correspondances. (Problématique et économie d'un « genre littéraire »)*. *Actes du Colloque international : « Les correspondances »*. Nantes les 4, 5, 6, 7 octobre 1982, Nantes, Publications de l'Université de Nantes, 1983, p. 328-343, [Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, eds.].
- WALD LASOWSKI, Patrick, *Le traité des mouches secrètes*, Paris, Le Promeneur (Collection «Le cabinet des lettrés»), 2003.
- WEIDMANN, Paul, « Vox in Pace », *Chicago Review*, 1993, vol. XXXIX, n° 2, p. 53-64.